NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE EXCLUSIF AXA FRANCE
M FOURNIER STEPHANE
20 AV DU MARECHAL JOFFRE
53200 CHATEAU GONTIER
02 43 07 87 51
N° ORIAS 07016051
orias.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE
09 70 82 03 40

VOTRE ESPACE CLIENT
sur axa.fr

Assurance et Banque

MME DE SERRANT LAURENCE
ST FORT
53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN

LE 4 DÉCEMBRE 2020

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
Auto Référence 4171045004

Votre immatriculation
6105RN53

Renouvellement du
01/01/2021 au 31/12/2021

Votre référence client
1138319604

Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur axa.fr

Votre **+ AXA**

Disposez d'un véhicule de prêt, où et quand vous voulez en cas d'accrochage*.
* selon clauses et conditions de votre contrat

AXA vous répond sur

AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION
Votre PEUGEOT BOXER

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre automobile, nous vous en remercions.
Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **199,33 € TTC** (dont 11,45 € TTC de Défense Recours et 10,17 € TTC de Protection juridique).

Nous vous remercions d'effectuer votre paiement dès réception de cet avis à l'aide du mandat que vous trouverez en page suivante.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance après réception de votre paiement.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, votre Agent Général AXA France

DÉTAIL DE VOTRE COTISATION ANNUELLE

Votre cotisation de référence	242,49 €
Votre cotisation nette après application du Coefficient de réduction-majoration (1) de 0,50	127,26 €
Frais de gestion TTC	35,98 €
Taxes réglementaires (comprenant la contribution attentat)	36,09 €
TOTAL TTC	**199,33 €**

(1) Certaines garanties ne sont pas soumises à la clause réduction-majoration (article 3 de la clause légale Bonus-malus).

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

REF. 595066 03 2004

1B0382-201204

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - **Juridica** - S.A. au capital de 14 627 854,68 € - RCS Versailles 572 079 150 - TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - **AXA Assistance France Assurances** - S.A. au capital de 24 099 560,20 € - RCS Nanterre 451 392 724 - TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724 - Siège social : 6 rue André Gide - 92320 Châtillon. **Entreprises régies par le Code des Assurances.**

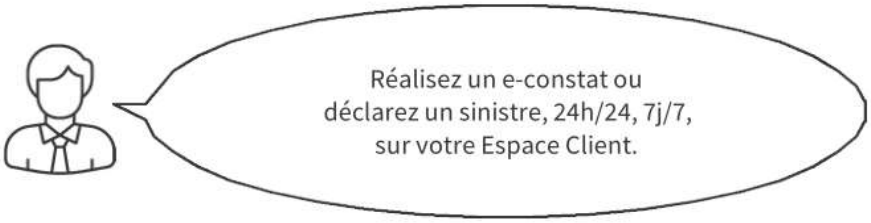

Article L113-15-1 du Code des assurances : Non reconduction du contrat à tacite reconduction
Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.
Article L113-15-2 du Code des assurances : Résiliation du contrat
Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités.
Article L211-5-1 du Code des assurances : Libre choix du réparateur
En cas de dommages garantis par votre contrat, vous avez la faculté de choisir votre réparateur automobile professionnel.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE,

choisissez le prélèvement automatique

Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir le prélèvement automatique pour le paiement des cotisations de ce contrat.

1. **Le prélèvement automatique, un mode de paiement simple, sûr et souple**
   - ✓ **Simple :** une fois mise en place, cette opération est valable pour l'échéance en cours et les suivantes, sans intervention de votre part.
   - ✓ **Sûr :** vous payez vos échéances à temps.
   - ✓ **Souple :** vous pouvez changer de mode de paiement, quand vous le souhaitez, en contactant votre interlocuteur AXA habituel.

Choisir le prélèvement automatique c'est vous associer à la démarche citoyenne d'AXA pour préserver la planète.
Moins de papier, moins de complexité !

3 étapes suffisent pour passer au prélèvement automatique :

- ✓ datez et signez le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous ;
- ✓ cochez « Prélèvement automatique » sur le mandat – la cotisation en cours et les suivantes seront payées par prélèvement automatique ;
- ✓ envoyez le tout dans l'enveloppe jointe.

Le paiement de la cotisation en cours se fera à réception du mandat.

Si vous préférez être prélevé à une autre date, contactez votre interlocuteur AXA habituel dont les coordonnées sont indiquées sur la première page.

Si vos coordonnées bancaires sont inexactes ou manquantes sur le mandat, retournez le mandat + votre RIB.

2. **Si vous souhaitez rester sur le mode de paiement TIP SEPA**
   - ✓ datez et signez le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous ;
   - ✓ cochez « TIP SEPA » sur le mandat de prélèvement ;
   - ✓ envoyez le tout dans l'enveloppe jointe.

3. **Pour les autres moyens de paiement, suivez la démarche au verso.**

En cas de modification ou d'absence de vos coordonnées bancaires, joindre un Relevé d'Identité Bancaire

Mandat de prélèvement SEPA

MME DE SERRANT LAURENCE
ST FORT
53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN

IBAN : [JOINDRE UN RIB]

RUM : 01AX000000000048510529 10
ICS : FR14ZZZ391832
REF : 0101210000004171045004 20 62
EMETTEUR : 112020 018 00019933 24
PAYEUR : MME DE SERRANT LAURENCE
Contrat n° : 0000004171045004 / 018

AXA FRANCE 112020
TSA 90901
92897 NANTERRE CEDEX 9

Date : _____
Lieu : _____
Signature :

Je choisis le mode de paiement : (cochez la case de votre choix)

☐ **Prélèvement automatique**

☐ **TIP SEPA**
Prélèvement ponctuel d'un montant de 199,33 €

EJ

- **2 possibilités sur votre Espace Client : par prélèvement unique ou par carte bancaire.**
  - ✓ Connectez-vous à votre Espace Client sur axa.fr.
  - ✓ Sur la page du contrat concerné, cliquez sur « Payer mes cotisations ».
  - ✓ Si votre RIB est enregistré et que votre contrat le permet, nous vous proposons de régler simplement en cochant la case d'autorisation de prélèvement unique et en cliquant sur le bouton « Payer ».
  - ✓ Si nous n'avons pas votre RIB ou si vous préférez, vous pouvez payer votre cotisation par carte bancaire en suivant les instructions.

- **Par chèque :**
  - ✓ libellez votre chèque à l'ordre d'AXA ;
  - ✓ envoyez-le **accompagné du mandat SEPA non daté, non signé et non coché** dans l'enveloppe jointe.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de votre interlocuteur AXA habituel.

Réf : 972890 01/2018

MODALITES DE REGLEMENT

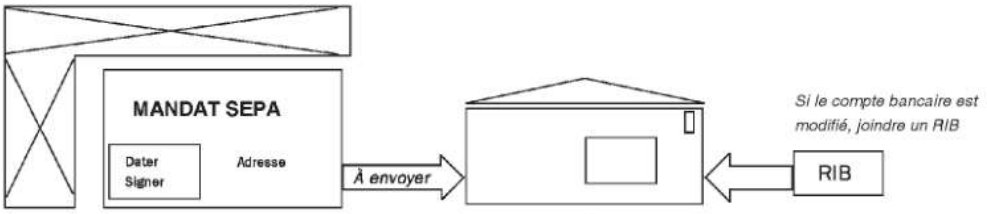

Enveloppe à fenêtre
(jointe à votre avis d'échéance)

Mandat de prélèvement SEPA récurrent ou ponctuel (selon votre choix au recto de ce document) : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AXA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

AXA - 313 TERRASSES DE L'ARCHE 92727 NANTERRE